

République Française
Département de l'Hérault
SYNDICAT DE DEVELOPPEMENT LOCAL (SYDEL)
DU PAYS CŒUR D'HERAULT
~~~~~

PRÉFECTURE  
DE L'HÉRAULT  
17 DEC. 2020  
D.R.C.L  
GREFFE - P.F.R.A.

Délibération n° 2020-61 du Comité Syndical du vendredi 4 Décembre 2020

DESIGNATION DES ELUS REFERENTS A LA FEDERATION NATIONALE DES SCOT

L'an deux mil vingt, le vendredi 4 Décembre 2020 à 9 heures, le Comité Syndical du SYDEL du Pays Cœur d'Hérault, convoqué sur la base de l'article L2121-17 Alinéa 2 du Code Général des Collectivités Territoriales, s'est réuni à NOVEL.ID, rue du Moulin à Huile - Ecoparc « Cœur d'Hérault - La Garrigue » 34725 Saint André de Sangonis, à l'invitation du Président en date du 27 Novembre 2020.

|                                                                         |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                        |
|-------------------------------------------------------------------------|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| Etaient présents ou représentés :                                       | Francis BARDEAU, Olivier BERNARDI, Gérard BESSIERE, Claude CARCELLER est représenté par Daniel JAUDON, Jean-Claude CROS, Jean-Pierre GABAUDAN, José MARTINEZ, Nicole MORERE, Béatrice NEGRIER-FERNANDO, Véronique NEIL, Christian POUJOL, Jean-Luc REQUI, Frédéric ROIG, Valérie ROUVEIROL, Philippe SALASC, Jean-François SOTO, Jean TRINQUIER, Claire VAN DER HORST, |
| Absents ou excusés :                                                    | Sébastien ANDRAL, Olivier BRUN, Bernard COSTE, Béatrice FABRE, Julie GARCIN-SAUDO, Vincent GAUDY, Jean-Claude LACROIX ; Gaëlle LEVEQUE, Marie PASSIEUX, Marie-Pierre PONS, Claude REVEL, Claude VALERO,                                                                                                                                                                |
| Etaient également présents :                                            | Françoise OLIVIER,                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                     |
| Invités : 30 - Quorum : 16 - Présents ou représentés : 19- Votants : 18 |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                        |

Vu la délibération de prescription de l'élaboration du SCoT Pays Cœur d'Hérault, au titre des articles L143-17 du code de l'urbanisme, des Objectifs poursuivis et des modalités de concertation au titre des articles L103-2 et suivant du code de l'urbanisme en date du 15 novembre 2016

Considérant le débat sur le Projet d'Aménagement et de Développement Durables le 28 Juin 2019

Considérant notre adhésion renouvelée annuellement à la Fédération Nationale des SCoT

Considérant que la Fédération sollicite les structures porteuses de SCoT et adhérentes à identifier un titulaire et un suppléant, afin de suivre les travaux de la Fédération.

Considérant l'avis favorable du Bureau réuni le 23 Octobre 2020,

Le Comité Syndical

Après en avoir délibéré,

DECIDE

A l'unanimité des suffrages exprimés

- ✓ De Nommer M. Jean-François SOTO comme délégué titulaire et M. Claude REVEL comme délégué suppléant SCoT auprès de la Fédération Nationale des SCoT
- ✓ D'Autoriser le Président à signer tous les documents relatifs à ce dossier.

Saint André de Sangonis, le 7 Décembre 2020

Le Président certifie sous sa responsabilité

La présente délibération exécutoire le 7 Décembre 2020

Le Président du syndicat

Jean-François SOTO

Publiée le 7 Décembre 2020  
Transmise le 7 Décembre 2020

MEMORANDUM  
FOR THE RECORD

DATE: 10/1/54

TO: SAC, NEW YORK